

Recensement citoyen obligatoire dès 16 ans



Le recensement citoyen est un acte civique que doivent réaliser tous les jeunes de 16 ans en France.

Il permet de :

- convoquer les jeunes à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) également obligatoire ;
- faire figurer les jeunes sur les listes électorales à partir de 18 ans.

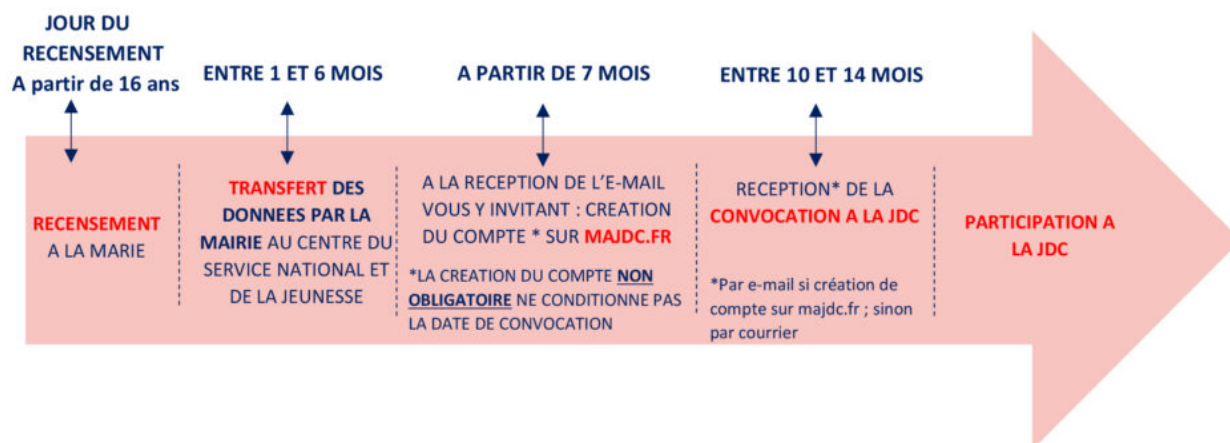
QUI ?

- Tous les jeunes français
- De 16 à 25 ans

COMMENT ?

- En Mairie
- Sur présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française **ET** livret de famille)

Parcours du recensement



Contact

[Mairie Les Loges-en-Josas](#)

- ☎ [01 39 07 16 70](tel:0139071670)
- ✉ accueil@mairieleslogesenjosas.fr

Lien associé

[En savoir + www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Document associé

[FLYER RECENSEMENT JEUNES 487,60 Ko, pdf](#)

Sur le même sujet



Recensement à 16 ans

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)